



# PROGRAMME DE SUBVENTION PRODUITS « ZÉRO DÉCHET »

## FORMULAIRE DEMANDE SUBVENTION

### Modalités

- La subvention correspond à 60 % du coût d'achat, et ce, avant les taxes applicables.
- Un montant minimum de 100 \$, avant les taxes applicables, est obligatoire afin de présenter une demande.
- La subvention dans le cas des produits « zéro déchet » ne pourra excéder un montant de 100 \$ par demande.
- Les demandes de subvention seront traitées trois fois par année.
- Les frais de transport ne sont pas subventionnés.
- Une fois le montant total du budget annuel alloué à ce programme atteint, la Ville de Matagami n'accordera plus de subvention.

### Conditions

- Une seule demande par adresse, par année.
- La demande doit être présentée dans un délai de six mois suivant la date de facturation. Toute facture excédant six mois sera refusée.

Produits « zéro déchet »

### Coordonnées du demandeur

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_  
Prénom Nom

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
N° d'immeuble Rue

Matagami Québec JOY 2A0  
Ville Province Code postal

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### Pièces justificatives à fournir :

Preuve de résidence :  Facture(s) :

Date du dépôt de la demande : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_